



Assemblée générale

PROVISOIRE

UN LIBRARY

A/42/PV.24

9 octobre 1987

OCT 17 1987

FRANCAIS

UN/SG COLLECTION

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 24e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 5 octobre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : deuxième rapport du Bureau [8] (suite)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Lopez Contreras (Honduras)
M. Cabral (Guinée-Bissau)
M. Robinson (Trinité-et-Tobago)
M. Abdoun (Soudan)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/42/250/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée générale examine tout d'abord le deuxième rapport du Bureau, qui fait l'objet du document A/42/250/Add.1.

Aux paragraphes 1 a) et b), le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour un sous-point supplémentaire intitulé "Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale" et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Président de la Cinquième Commission sera dûment informé de la décision qui vient d'être prise.

Nous passons maintenant au deuxième point du rapport du Bureau.

Se fondant sur la recommandation du Comité des conférences, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif à se réunir au cours de la quarante-deuxième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi terminé l'examen du deuxième rapport du Bureau.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. LOPEZ CONTRERAS (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement du Honduras, je vous présente mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à vous exprimer ma confiance en votre sagesse et votre compétence pour mener à bien les travaux de cette session. Je vous remercie de votre présence et de votre contribution à l'œuvre de l'Organisation.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Je tiens à renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, l'expression des félicitations de mon gouvernement pour le travail remarquable qu'il accomplit à la tête de notre organisation.

Le Gouvernement démocratique du Honduras, que préside le citoyen José Azcona, réaffirme chaque jour son attachement à la paix, au développement et à la démocratie.

Le fait que mon pays, dans une région comme l'Amérique centrale, marquée par la violence et la radicalisation politique, lutte résolument pour affirmer la liberté politique et la prospérité économique et sociale est encourageant. Cela tient à ce que le Gouvernement du Honduras a placé au premier rang de ses objectifs l'amélioration de la qualité de la vie de son peuple et la consolidation et le progrès de sa démocratie en tant que mode de vie et système de gouvernement.

Ces objectifs sont transposés fidèlement dans la politique extérieure du Honduras. En effet, de même que nous nous efforçons, sur le plan national, au niveau gouvernemental comme dans le secteur privé, de surmonter pacifiquement les obstacles au sous-développement, sur le plan international nous nous efforçons de régler les différends qui nous opposent à d'autres Etats en employant les moyens de règlement pacifique prévus par le droit international. Le Président José Azcona, dans son message annuel au Congrès national de la République, a déclaré ce qui suit :

"Je réaffirme devant vous la vocation pacifique de mon gouvernement.

C'est pourquoi nous proclamons toujours que le dialogue et les procédures prévus par le droit international doivent être privilégiés lorsqu'il s'agit de régler des conflits entre nations. C'est ainsi que, dans le passé, nous avons réglé nos problèmes de frontières avec le Guatemala et le Nicaragua et que nous nous en remettons aujourd'hui à la décision de la Cour internationale de Justice s'agissant de régler le problème frontalier qui nous oppose actuellement à la République d'El Salvador.

Mon gouvernement est tout à fait prêt à appuyer tout effort en vue de trouver une solution pacifique à la crise politique, idéologique et militaire que traverse l'Amérique centrale. C'est la raison pour laquelle il continue d'offrir son plein appui et concours au processus de négociation du Groupe de

M. Lopez Contreras (Honduras)

Contadora, composé du Panama, du Venezuela, de la Colombie et du Mexique, et de son groupe d'appui, qui se compose de l'Argentine, de l'Uruguay, du Brésil et du Pérou."

Le Gouvernement du Honduras est convaincu que le recours aux méthodes de règlement pacifique des différends est la meilleure garantie du maintien de la paix et de l'entente à l'échelle internationale.

Mon gouvernement se préoccupe à juste titre de voir que les crises internationales, loin de s'apaiser, s'aggravent, se succédant les unes aux autres et se prolongeant au fil du temps et que le recours à la violence et à l'usage de la force est encouragé par les ambitions hégémoniques de certains Etats, ce qui réduit la paix à un simple équilibre des forces.

Les tensions internationales continuent d'interpeler l'Organisation des Nations Unies dans son aptitude à répondre aux objectifs et aux principes de la Charte; l'absence de solution aux conflits en cours, le déplacement alarmant de ceux-ci vers les pays en voie de développement, où ils sont polarisés, sont autant de véritables épreuves pour le système de paix et de sécurité mondial. Il est donc conséquent nécessaire de renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Mon gouvernement, qui réaffirme sa foi dans l'Organisation juridique internationale, estime qu'elle offre le meilleur moyen de placer le droit international au-dessus des intérêts particuliers de quelque membre que ce soit.

Le Honduras est inquiet de l'absence de progrès en matière de désarmement et de réduction des arsenaux. En effet, la possession de la plus grande quantité d'armes nucléaires, sur laquelle est basé actuellement l'équilibre des forces ou de la terreur, loin de nous apporter la sécurité, nous rapproche chaque fois davantage de la destruction du genre humain. La limitation des armements ne doit naturellement pas être conçue de manière unilatérale; au contraire, elle exige des contreparties vérifiables. En effet, dans le monde où nous vivons, la survie de la liberté ne peut plus se fonder sur le monopole ou sur l'hégémonie nucléaire d'une superpuissance.

L'affrontement entre les grandes puissances est un drame qui n'en finit pas; la course aux armements nucléaires continue, malgré les centaines de résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale sur des thèmes liés au désarmement. Cependant, tout récemment, un espoir est apparu à l'horizon.

De même que nous avons exprimé lors de la dernière Assemblée notre satisfaction après la Réunion au sommet tenue à Reykjavik au mois d'octobre de l'année dernière, nous voulons dire aujourd'hui que nous sommes heureux de voir qu'il existe des signes encourageants pour la paix mondiale : les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont proches d'un accord sur l'élimination des missiles à courte ou à moyenne portée en Europe.

L'existence d'autres conflits menace le système de paix et de sécurité mondiales. Nous réaffirmons notre conviction que la question de la Corée devrait être réglée de façon pacifique par le dialogue et la négociation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Conformément au principe de l'universalité énoncé dans la Charte des Nations Unies, nous rappelons qu'il est nécessaire que toutes les nations qui le souhaitent puissent se joindre à l'Organisation et assumer ainsi les obligations contenues dans la Charte. Il faut mettre un terme à la guerre froide qui persiste dans la péninsule Coréenne et qui ne contribue en rien à la réalisation de la paix et de la stabilité internationales.

Mon gouvernement appuie les résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea, qui exige le retrait de toutes les forces d'occupation et la restauration de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité

M. Lopez Contreras (Honduras)

territoriale. A cet égard, nous appuyons vivement la proposition en huit points que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a présentée à la République socialiste du Viet Nam.

Le Gouvernement du Honduras condamne l'occupation armée de l'Afghanistan et demande instamment à tous les Etats de parvenir à une solution pacifique fondée sur le retrait inconditionnel et total des forces étrangères en Afghanistan, sur le respect de son indépendance politique, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, et sur l'adoption de mesures qui garantiront au peuple afghan le droit de décider de son propre avenir sans ingérence extérieure, ainsi que le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers.

Après les événements malheureux qui ont affecté récemment le Gouvernement Philippines, nous espérons que la paix et l'harmonie seront rétablies dans ce pays, afin que puissent se concrétiser les aspirations de son peuple au développement dans la liberté, la justice et la démocratie.

Compte tenu de la persistance du conflit au Moyen-Orient, il est plus impérieux que jamais de trouver une solution durable grâce à la négociation, instrument de solution pacifique. Le Honduras se félicite des efforts déployés par l'Etat d'Israël et la République arabe d'Egypte pour promouvoir la paix dans cette région, renforcer le traité de paix existant entre les deux nations et régler les problèmes en suspens. Nous pensons que ces dispositions sont importantes pour les perspectives de paix qui pourraient s'ouvrir avec d'autres Etats arabes.

L'affrontement armé entre l'Iran et l'Iraq qui dure depuis sept ans est un exemple frappant de la façon dont un nationalisme exacerbé peut compromettre la sécurité mondiale. Non seulement cette guerre a causé des centaines de milliers de victimes et conduit à la réintroduction de moyens de guerre illégaux, mais de plus elle menace la liberté de navigation et le commerce maritime international. Mon gouvernement espère que les parties au conflit entendront les appels de la communauté internationale et rechercheront un règlement pacifique de leur différend.

Le Gouvernement du Honduras réitère à cette occasion sa condamnation de la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en violation manifeste des droits de l'homme.

Une fois encore, le Gouvernement du Honduras espère sincèrement que les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pays avec lesquels nous entretenons par tradition les meilleures

M. Lopez Contreras (Honduras)

relations, régleront leur différend dans un esprit de justice, de compréhension et de paix. A cette fin, le Gouvernement du Honduras souhaite exprimer sa volonté de coopérer à une solution rapide du différend, si tant est que ses efforts dans ce domaine puissent être utiles.

L'un des objectifs de l'Organisation est de promouvoir ses buts et ses principes par la coopération régionale, ce qui se traduit notamment par diverses formes de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Nous nous félicitons qu'au cours de la présente session l'on ait inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale un point relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains; une initiative du Honduras qui a reçu l'appui de nombreux Etats latino-américains. Cela contribuera assurément à la recherche commune de solutions à nombre de problèmes économiques, sociaux et culturels et humanitaires qui affectent la communauté internationale.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Un autre objectif du système des Nations Unies est la promotion de la coopération technique aux fins du développement, une question de grande importance pour mon pays. Dans ce domaine, le Gouvernement du Honduras reconnaît les précieux efforts de coopération faits par les organes et organismes du système des Nations Unies, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui mène efficacement ses activités en Amérique latine.

Mon gouvernement est satisfait de l'adoption du quatrième programme de coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) destiné au Honduras, et il appuiera les activités des organisations de base dans les domaines forestier et agricole, contribuera à l'efficacité des entreprises publiques et accroîtra la coopération technique entre les pays en développement.

Le quatrième programme permettra au Honduras d'accorder une attention prioritaire aux problèmes de l'environnement ainsi qu'à la protection des ressources naturelles.

Nous tenons à souligner l'importance que revêt, pour le Honduras, l'adoption par le FISE du programme d'appui pour une nouvelle période qui rendra possible la réalisation de certains programmes fondamentaux qui visent la protection de l'enfant et de l'enfant au Honduras.

Nous sommes également satisfaits de la conception du nouveau programme quinquennal destiné aux activités en matière de population.

Le Honduras, fidèle à sa tradition humanitaire, estime que, depuis 1979, quelque 200 000 personnes ont cherché refuge sur son territoire, attirées par le climat de paix et de liberté qui règne au sein de nos frontières, et fuyant la violence politique et sociale qui sévit dans leurs pays. Nous constatons que, sur ce nombre, près de 47 000 réfugiés bénéficient d'une assistance de la part du Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, assistance qui, de même que celle fournie par d'autres organisations, mérite la reconnaissance de la communauté internationale.

Mon gouvernement a fait d'innombrables démarches à l'échelon international pour que des pays amis accueillent des groupes de réfugiés. Cependant, ces démarches se sont avérées vaines tandis que le courant de réfugiés se poursuit - et se poursuivra jusqu'à ce que le respect des engagements pris en matière de réconciliation nationale crée le climat propice à leur retour dans le pays.

M. Lopez Contreras (Honduras)

La promotion et le respect des droits de l'homme est l'un des principaux objectifs des Nations Unies. Cependant, la communauté internationale continue d'être témoin d'actes de barbarie qui attentent à la liberté, à la dignité et aux autres droits fondamentaux de l'homme.

Il est donc urgent que la communauté internationale engage une action concertée et une large campagne contre le terrorisme afin d'éliminer ce fléau qui menace la paix nationale et internationale et qui ne saurait être justifié en aucune circonstance.

Mon gouvernement est convaincu que les nations qui professent leur foi dans les droits de l'homme ont l'obligation juridique et morale de protéger ces droits et de condamner les Etats qui les violent de façon répétée et inexcusable.

Nous abordons à nouveau au sein de l'Assemblée des Nations Unies la question intitulée : "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", qui a déjà fait l'objet de diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

Nous croyons que, pour procéder à une analyse juste de la crise en Amérique centrale, il est indispensable de comprendre ses origines ainsi que son évolution politique et sociale. Il est indispensable de connaître les antécédents coloniaux, fédératifs et républicains en Amérique centrale qui sont à l'origine de la situation économique, sociale et politique actuelle et de la situation en matière de sécurité.

Ces événements, dont l'accumulation dans l'histoire de l'Amérique centrale a déclenché les tensions sociales et les luttes internes dont souffrent certains pays de la région, se sont aggravés en s'inscrivant dans le cadre de l'affrontement périphérique Est-Ouest.

Les conflits internes que connaissent certains Etats de la région ont provoqué des exodes massifs de réfugiés dont le retour dans leurs patries s'impose comme expression claire du respect des engagements pris en matière de réconciliation nationale et en tant que mesure urgente visant à alléger les problèmes économiques et sociaux critiques des pays d'accueil, notamment du Honduras.

La persistance de ces conflits internes a causé des dommages inestimables à l'économie, à l'investissement productif, à l'équilibre social et à la sécurité des pays voisins. Les mouvements armés d'opposition ont cherché à utiliser comme

M. Lopez Contreras (Honduras)

sanctuaires des zones frontalières, ce qui trop souvent entraîne des revendications, des protestations, des tensions et même des incursions armées, comme celles dont a souffert le Honduras en mars et décembre 1986 et qui ont obligé l'armée hondurienne à expulser les forces d'agression du territoire national.

La course aux armements, autre élément qui perturbe la paix en Amérique centrale, a contribué également à l'insécurité croissante dans la région. Le Gouvernement du Honduras a insisté pour arrêter la course aux armements, limiter les armements et réduire les effectifs militaires sous un contrôle international efficace.

Le Honduras, devant la situation anormale qui règne actuellement en Amérique centrale, a choisi une attitude de sérénité et de pondération dans ses relations avec les pays voisins. Notre politique étrangère a été réaliste, franche et objective.

Au mois de janvier 1987, les pays d'Amérique centrale ont eu l'honneur de recevoir les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, ainsi que les ministres des affaires étrangères des pays qui font partie du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Ces éminents visiteurs ont exposé aux gouvernements centraméricains la préoccupation que leur inspire la crise que continue de vivre l'Amérique centrale. Le Gouvernement du Honduras, qui a apprécié à sa juste valeur cette visite, a exprimé sa volonté de maintenir et de consolider la paix par les moyens prévus par le droit.

En cette occasion, les secrétaires généraux ont fait part de l'aide que leurs organisations pourraient apporter à la solution des conflits internes et des tensions régionales qu'ils engendrent. Cette offre, dont nous sommes très reconnaissants, a contribué de manière significative au retour à la normale dans la région.

Lorsque le Président du Costa Rica a fait, au mois de février dernier, une nouvelle proposition de paix, mon gouvernement l'a appuyée y voyant un moyen adéquat de maintenir la paix en Amérique centrale, par le biais de la négociation politique. Nous avons également recommandé que la mise en oeuvre de ce plan s'effectue en deux phases : une phase nationale comprenant des accords de réconciliation nationale, c'est-à-dire : le cessez-le-feu, l'amnistie, la démocratisation, la supervision et le contrôle; et une phase internationale, qui associerait le Groupe de Contadora au Groupe d'appui et dont l'objectif serait de parvenir à un consensus sur la cessation de toute aide militaire aux insurgés; la non-utilisation du territoire pour perpétrer des agressions contre d'autres Etats; le désarmement et le déplacement des insurgés; la limitation, le contrôle et la réduction des armements, des effectifs et des conseillers militaires; le trafic d'armes; la vérification et le contrôle international, ainsi que la coopération politique, économique et en matière de sécurité.

Le 1er août dernier, les Ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora se sont à nouveau réunis sur l'initiative du Honduras, à Tegucigalpa, afin de poursuivre leurs efforts de normalisation de la situation régionale. Au cours de cette réunion, nous avons analysé le plan Arias, les modifications suggérées par les gouvernements, ainsi que le document intitulé "Propositions du Honduras relatives aux initiatives de paix en Amérique centrale", qui harmonise les objectifs politiques de démocratisation du plan Arias avec la recommandation du Honduras de relancer les efforts de médiation du Groupe de Contadora en vue de conclure des accords en matière de sécurité. Cette réunion a fait date dans le processus de pacification qui a abouti, le 7 août dernier, à la

M. Lopez Contreras (Honduras)

signature à Guatemala du document intitulé "Procédures visant l'instauration d'une paix ferme et durable en Amérique centrale" par les présidents des pays d'Amérique centrale. Nous sommes heureux que nombre des "propositions du Honduras relatives aux initiatives de paix en Amérique centrale" aient été consignées dans l'Accord, notamment la médiation active du Groupe de Contadora en matière de sécurité.

Dans le cadre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Guatemala, trois réunions importantes se sont tenues : la première à San Salvador, au cours de laquelle a été créée la Commission exécutive; la deuxième à Caracas, où a été arrêtée la composition de la Commission internationale de vérification et de suivi; et la troisième à Managua, où a été déterminé le mandat des deux commissions.

La Commission exécutive, organe composé des présidents des pays d'Amérique centrale et investi du pouvoir de réglementer et de viabiliser la réalisation des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Guatemala, s'est efforcée, au cours de sa réunion de Managua, de définir les principes, directives et orientations devant régir les activités de la Commission internationale de vérification et de suivi, organe qui doit faciliter le respect par les gouvernements des engagements qu'ils ont contractés. Aussi la Commission exécutive veillera-t-elle à ce que la Commission internationale de vérification jouisse de l'appui et des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

En effet, cette commission de vérification sera chargée d'observer le respect simultané des engagements pris en ce qui concerne l'octroi d'une amnistie, tant aux forces irrégulières qu'aux prisonniers politiques, le cessez-le-feu effectif, la démocratisation, l'arrêt de l'aide aux forces insurgées et la non-utilisation du territoire à des fins d'agression contre d'autres Etats.

Le nombre et la nature des engagements pris ne sont pas identiques pour toutes les parties, car ils tiennent compte de la situation politique et sociale particulière de chacune d'entre elles. Certains gouvernements doivent respecter tous les engagements et d'autres, comme le Honduras, qui est parvenu à échapper aux dissensions sociales qui ont frappé certains de ses voisins, s'est engagé à honorer les parties des obligations qui lui incombent.

L'Amérique centrale, par le biais de la Commission exécutive, a maintenant bien en mains le processus de retour à la normale, tant en ce qui concerne les pays qui souffrent de la guerre civile qu'en ce qui concerne les tensions bilatérales et multilatérales.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Il est essentiel si l'on veut assurer le succès du processus de pacification et d'apaisement, que les forces irrégulières acceptent sans réserve l'Accord de Guatemala et agissent en conformité avec lui, aussi bien les forces qui opèrent au Nicaragua que celles qui opèrent en El Salvador. Pour ce faire, il faut que les Gouvernements du Nicaragua et d'El Salvador fassent tout ce qui est en leur pouvoir "pour parvenir à un cessez-le-feu efficace, dans le cadre de la constitution".

Il faut que tous les pays d'Amérique centrale veillent à ce que leur territoire ne soit pas utilisé aux fins d'agression contre d'autres Etats, qu'il s'agisse d'une utilisation matérielle ou bien encore d'une utilisation morale ou aux fins de propagande. C'est là encore une obligation qui doit être respectée par tous les Etats membres de la Commission internationale de vérification et de suivi, ainsi que par tous les Etats qui souhaitent réellement qu'aboutissent les efforts de normalisation en Amérique centrale.

Au moment où les pays d'Amérique centrale lancent un appel international en faveur de l'arrêt de toute aide matérielle aux forces irrégulières et aux insurgés, nous souhaitons que tous les Etats qui sont associés à ce type d'activité acceptent, de bonne foi, d'y répondre, y compris ceux qui nient obstinément apporter une telle aide matérielle bien que toutes les preuves du contraire existent.

M. Lopez Contreras (Honduras)

La restauration de l'équilibre en matière de sécurité en Amérique centrale dépend de notre aptitude à nous soustraire au conflit Est-Ouest. On est obligé de reconnaître que, si la crise régionale n'était pas aussi complexe, il n'aurait pas fallu cinq ans de patientes négociations et la contribution de 13 Etats et deux organisations internationales, l'une régionale et l'autre mondiale, pour pouvoir revenir à une situation normale.

Le Honduras participe de bonne foi au processus engagé à Guatemala, qui se fonde sur la confiance mutuelle, partant de la prémisse que tous les gouvernements s'acquitteront des engagements qui sont les leurs, comme convenu.

La patrie qu'est l'Amérique centrale exige qu'une paix démocratique soit instaurée et espère aussi que les principes de la bonne foi et de la confiance mutuelles sur lesquels se base l'Accord de Guatemala seront renforcés par l'élimination de situations juridiques internationales qui sont un défi injustifiable à ces principes et qui sont incompatibles avec certains traités internationaux prévus dans l'accord en question.

La partie essentielle du document "Esquipulas II" est un appel à l'arrêt des hostilités. Les gouvernements des Etats qui souffrent actuellement de l'action de forces irrégulières ou d'insurgés, se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour concerter un cessez-le-feu dans le cadre constitutionnel.

Un cessez-le-feu efficace est essentiel à la réalisation de la paix. Dans les Etats qui souffrent d'une guerre civile, une fois que les hostilités auront pris fin, la force de gravité des éléments socio-politiques entraînera la réintégration des citoyens à la vie civile de leur pays en tant qu'acteurs dans le processus de démocratisation.

Une fois que les hostilités auront pris fin, les réfugiés pourront rentrer dans leur pays d'origine et apporter à leur famille le produit de leur travail et la tranquillité au foyer qui est le corollaire de la tranquillité nationale. Une fois que les hostilités auront pris fin, les tensions entre les Etats voisins, provoquées par ceux qui cherchent refuge au-delà de leurs frontières, disparaîtront. Une fois que les hostilités auront pris fin, l'aide extérieure visant à déstabiliser les gouvernements n'aura plus aucune raison d'être.

La situation en Amérique centrale est différente de celle qui règne dans d'autres régions du monde. La crise en Amérique centrale ne doit pas être interprétée comme un conflit international se traduisant par des hostilités entre

M. Lopez Contreras (Honduras)

Etats. Ce qui caractérise essentiellement la situation en Amérique centrale, c'est l'existence de guerres civiles prolongées qui donnent lieu à des tensions entre les gouvernements. Il est donc indispensable de mettre fin à ces guerres civiles qui menacent la sécurité et la paix de la région.

Que Dieu illumine les gouvernements et les dirigeants des forces armées irrégulières qui s'affrontent aujourd'hui dans des guerres civiles afin qu'ils dialoguent avec patriotisme et qu'ils parviennent par la concertation à un cessez-le-feu effectif qui nous permette d'obtenir la réconciliation nationale.

M. CABRAL (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant notre assemblée au nom de mon pays, la République de Guinée-Bissau.

La délégation de Guinée-Bissau, qui connaît vos nombreuses qualités et apprécie vos talents, éprouve un plaisir particulier à vous présenter ses félicitations, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il en est d'autant plus ainsi que votre pays, la République démocratique allemande, avec qui la Guinée-Bissau entretient des relations d'amitié et de coopération, a toujours contribué de façon positive à la consolidation et au raffermissement du rôle de notre organisation. Soyez-donc assuré que notre délégation ne manquera pas de vous apporter tout son concours.

Permettez-moi d'exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, la reconnaissance de mon pays pour les éminents services rendus à la communauté internationale durant son mandat.

Je voudrais aussi, au nom du Gouvernement de Guinée-Bissau, apporter à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar le témoignage de notre gratitude pour son action dynamique et inlassable à la tête de l'Organisation.

Depuis son élection, il y a six ans, le Secrétaire général nous a habitués à des actes concrets, courageux et d'une grande lucidité. Notre délégation lui réitère son soutien dans la mise en place des structures nouvelles destinées à renforcer le Secrétariat et la capacité de l'Organisation de mieux répondre aux nouveaux défis. Je voudrais, dans ce contexte, saluer la nomination de l'Ambassadeur Reed, au poste de secrétaire général adjoint pour les questions politiques et les affaires de l'Assemblée générale et lui renouveler, en même temps que mes sentiments d'amitié, mes vœux chaleureux de succès.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

L'accord de principe concernant l'élimination des missiles intermédiaires auquel les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont parvenus, de même que l'annonce d'un sommet en automne, suscitent des espoirs nouveaux au sein de la communauté internationale.

Chacun de nous y voit, en effet, l'aboutissement d'une volonté sincère de la part des superpuissances de progresser dans leurs négociations et y trouve les raisons de les encourager à poursuivre leurs efforts tendant à une meilleure compréhension et susceptibles de leur permettre de poser, dans un avenir plutôt proche que lointain, d'autres actes concrets, complémentaires et nécessaires en vue d'un désarmement général et complet. Le désarmement reste, en effet, l'objectif à atteindre, un impératif incontournable à la réalisation duquel tous les Etats, grands, moyens ou petits, doivent s'atteler avec détermination.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a conclu ses travaux ici même, il y a quelques semaines, a mis en lumière tous les avantages d'une utilisation plus rationnelle des ressources de la planète. En effet, s'il est vrai que chaque Etat a le droit de prendre les mesures nécessaires à assurer sa propre défense, rien, par contre, ne justifie un surarmement aussi coûteux que dérisoire.

Dans un monde où l'interdépendance des peuples est une réalité tangible dont nous ressentons à la fois les bienfaits et les contrecoûts, il serait erroné et même préjudiciable, pour tout pays, grand ou petit, d'ignorer l'existence et les conditions de vie d'autres peuples, car la sécurité est une notion globale qui comporte des responsabilités individuelles et collectives.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

La plupart des maux dont souffre l'humanité proviennent des disparités existantes, de l'injustice qui prévaut encore dans le monde, de l'intolérance au regard de certaines cultures, de certaines croyances religieuses et du non-respect des libertés individuelles et collectives dans un grand nombre de pays.

Nous assistons aujourd'hui, presque impuissants, à la dégradation des valeurs morales sur lesquelles se fonde pourtant toute société humaine. L'usage de la drogue, par un nombre de plus en plus grand de jeunes, en constitue l'un des aspects les plus dramatiques. Mon pays se félicite des résultats de la récente Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicite des drogues et est déterminé à participer à cette grande offensive internationale contre ce fléau.

Un grand nombre de pays sont actuellement confrontés à des difficultés telles, que leurs populations sont obligées de lutter avec acharnement pour pouvoir tout simplement survivre. L'adoption par les gouvernements concernés de mesures, parfois draconiennes, pour contenir et contrôler la situation, n'a pas encore permis d'enregistrer les améliorations souhaitées.

L'économie mondiale continue d'être caractérisée par une crise structurelle grave sans précédent. A quelques rares exceptions près, la croissance est demeurée lente dans les pays en développement, où le volume des exportations demeure limité, quand il n'a pas chuté de façon dramatique.

C'est ainsi qu'en Afrique, continent agressé par la sécheresse et où sévissent d'autres calamités naturelles, aussi imprévisibles que désastreuses, des efforts considérables ont été entrepris en vue d'améliorer le niveau de vie de nos populations.

D'importantes réformes ont été introduites dans la plupart des Etats africains, dont la Guinée-Bissau, où un immense travail de restructuration a été accompli, en vue de stabiliser l'environnement macro-économique. Un programme d'ajustement structurel est en voie d'exécution qui comprend, notamment, des réformes commerciales en vue d'équilibrer les incitations en faveur des activités d'exportation, l'adoption d'un taux de change plus conforme aux réalités et des mesures appropriées pour réduire le déficit budgétaire.

Mais toutes ces réformes, dont le succès nécessite des sacrifices supplémentaires de la part de nos populations, peuvent ne pas être soutenables, si la situation économique internationale reste inchangée.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

Les pays en développement se heurtent actuellement à la dépréciation progressive des produits de base et à la montée du protectionnisme. Cette situation leur a infligé des pertes considérables et compromet, de façon pernicieuse, leurs efforts de développement.

Si les perspectives du commerce international ne s'améliorent pas, la stagnation, voire le déclin économique, risquent de se poursuivre dans ces pays. Il faut donc empêcher que le système commercial multilatéral ne continue de se dégrader. Mais les déséquilibres existants ne pourront être éliminés que si l'on procède à un renversement des courants financiers actuels, pour tenir compte de la capacité réelle des pays en développement à faire face au problème difficile de l'endettement.

La septième session de la CNUCED a permis à la communauté internationale de progresser sur un bon nombre de questions que nous venons d'évoquer. L'Acte final de cette conférence, adopté par consensus, tient compte à la fois de la complexité de la crise de l'endettement et de la nécessité d'accompagner les réformes entreprises par les pays débiteurs d'un apport supplémentaire de ressources financières à des conditions libérales. Les propositions faites par les gouverneurs africains, lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, qui s'est terminée la semaine dernière à Washington, procèdent de la même analyse et répondent aux mêmes préoccupations.

La théorie économique, comme les faits, montre qu'en matière de développement, comptabilité ne signifie pas nécessairement progrès. L'aspect social et culturel du développement doit figurer à l'épicentre de nos préoccupations, orienter nos analyses et sous-tendre l'adoption des mesures appropriées capables de favoriser le progrès de nos peuples. L'interdépendance des différents problèmes mondiaux sur le plan économique et politique nous commande d'éviter la confrontation et de rechercher l'harmonie par le dialogue et la concertation.

Notre délégation partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport magistral et souscrit aux conclusions auxquelles il est parvenu, quant aux risques graves que comportent les conflits actuels.

Malgré les progrès réalisés, il reste à reconnaître le manque de progrès substantiels dans la solution des nombreux problèmes qui affectent la communauté internationale.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

En effet, malgré les intentions affichées et les nombreuses professions de bonne foi, la situation internationale demeure précaire et des millions d'êtres humains, de par le monde, continuent de subir les affres de la guerre et de la répression.

En Afrique australe, le régime de l'apartheid persiste dans sa politique de domination et de discrimination raciale, en dépit d'une condamnation universelle. La majorité du peuple sud-africain reste victime d'un système politique abominable et demeure apatride dans son propre pays, où le droit d'exister et de vivre en toute dignité lui est totalement refusé.

Le régime raciste d'Afrique du Sud, devenu maître en l'art de la tergiversation et de la provocation, multiplie les manoeuvres dilatoires et les actes d'intimidation contre ses voisins, en vue de retarder l'accession de la Namibie à l'indépendance. Il a inventé toute sortes d'astuces et promulgué une série de lois répressives, dans le but cynique de briser les rangs des militants sud-africains et d'affaiblir leur mouvement d'émancipation.

Le peuple sud-africain, qui continue de souffrir dans les geôles de l'apartheid, attend de la communauté internationale, attend de nous tous qui sommes ici et ailleurs, des gestes concrets capables d'accélérer les changements nécessaires. Il réclame la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, celle de Nelson Mandela en particulier.

Parmi nous, il y a des pays qui ont la force politique requise, le poids économique et culturel indispensable et une obligation morale et historique évidente de jouer, sans plus tarder, le rôle qu'il faut dans le sens voulu. Mon pays les encourage à le faire et suit avec intérêt l'évolution positive en cours dans certains d'entre eux.

L'apartheid doit être combattu par tous. La communauté internationale, sur cette question plus que sur toute autre, doit pouvoir s'unir, s'organiser et agir afin d'éliminer cet odieux système de la planète.

Les mouvements de libération d'Afrique australe doivent être soutenus et encouragés dans leur lutte légitime, de même que les pays de la ligne de front, l'Angola et le Mozambique en particulier, qui sont victimes d'actes d'agression et de déstabilisation continus de la part de l'Afrique du Sud.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

L'ANC, en ce qui le concerne, a démontré à tous ceux qui avaient encore des doutes quant à sa maturité et à ses intentions politiques, qu'à sa tête, il y a des hommes responsables, conscients et soucieux de l'égalité en droit de tous les Sud-Africains sans distinction.

L'indépendance de la Namibie ne pourra pas être obtenue dans les délais souhaités, si les pressions nécessaires ne sont pas exercées sur l'Afrique du Sud et si la SWAPO ne bénéficie pas, de la part de tous les Etats Membres, du soutien permanent et résolu que mérite la justesse de sa cause.

La Guinée-Bissau, fidèle à son passé récent et aux principes de liberté et de démocratie, continuera d'appuyer, de manière active et solidaire, la lutte des peuples d'Afrique australe pour le triomphe de leur droit à la dignité.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

Toujours en Afrique, mais plus près de la Guinée-Bissau, il y a la question du Sahara occidental et le conflit entre le Tchad et la Libye. Il s'agit, au demeurant, de deux situations de crise, dont la persistance inquiète tous les Etats africains qui, depuis de nombreuses années, ne ménagent aucun effort en vue de leur solution pacifique, sur la base des principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux pertinents.

La Guinée-Bissau, qui a toujours fait du dialogue l'un des outils de sa politique étrangère, continuera de soutenir les efforts entrepris par l'OUA en vue du règlement du conflit entre le Tchad et la Libye, deux pays frères et amis. Elle ne manquera pas non plus, comme par le passé, de soutenir les initiatives conjointes du Secrétaire général de l'ONU et du Président en exercice de l'OUA tendant à organiser, dans les meilleurs délais et sur la base des résolutions pertinentes de ces deux organisations, un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

Depuis de nombreuses années, nous déplorons la persistance du conflit du Moyen-Orient, dont les conséquences ne se limitent plus à la seule région. Nous estimons, par conséquent, que la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient est nécessaire et serait de nature à favoriser l'instauration de la paix et de la justice dans la région. Cependant, cette conférence devra, pour réussir, prendre en charge les intérêts de toutes les parties concernées et, notamment, compter avec la participation, sur un plan d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul et authentique représentant du peuple palestinien.

Le conflit du Moyen-Orient a pris des proportions telles qu'il a embrasé le Liban, dont l'existence est aujourd'hui menacée. Je voudrais, au nom de mon pays, réitérer notre soutien au peuple libanais dans sa lutte pour la défense de son indépendance, de sa souveraineté nationale, de son intégrité territoriale et de son patrimoine culturel et religieux.

Malgré les efforts persistants de la communauté internationale, le conflit entre l'Iran et l'Iraq continue en s'aggravant. Et pourtant, plusieurs personnalités, gouvernements et organisations internationales, dont l'OCI, ont essayé, en vain, d'user de leurs bons offices afin de contribuer à arrêter cette guerre fratricide qui, de plus en plus, a tendance à s'internationaliser. Le

M. Cabral (Guinée-Bissau)

golfe Persique est devenu une véritable poudrière, où une erreur quelconque peut provoquer une conflagration aux conséquences pour le moins imprévisibles. La prise en compte de cette réalité par les membres du Conseil de sécurité a conduit à l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 598 (1987), qui constitue un acquis important dans la voie d'une solution négociée du conflit.

Je voudrais, au nom de la Guinée-Bissau, et dans un esprit de fraternité, renouveler notre appel à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils coopèrent pleinement dans ce sens.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, nous sommes encouragés par l'évolution positive de la situation, notamment par la signature de l'Accord de Guatemala entre les chefs d'Etat de la région. Cette nouvelle et importante donnée, tout en confirmant les vertus de dialogues propres aux pays de l'Amérique latine, démontre, à suffisance, leur volonté et leur capacité de résoudre, seuls, leurs problèmes. Il convient donc de les encourager à persévérer, en toute indépendance, dans cette sage direction, qui est conforme à leurs aspirations.

Le droit à l'autodétermination est un principe consacré par notre organisation. C'est pourquoi l'on me permettra de l'invoquer pour revendiquer le droit du peuple du Timor oriental à vivre librement et selon les modalités de son choix. En effet, ce droit lui a été confisqué il y a plus d'une décennie, dans les circonstances dramatiques que nous savons. Le Timor oriental ne peut pas et ne doit pas constituer un cas de dérogation aux principes cardinaux énoncés dans la Charte. L'ONU et, en particulier, le Portugal, Puissance administrante légale, peuvent et doivent encore assumer leurs responsabilités afin de conduire ce territoire, dans les conditions prévues par les résolutions pertinentes de l'Organisation, à la pleine jouissance de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous souhaiterions, de même, voir le peuple coréen réaliser, en toute indépendance, ses aspirations à l'unification de sa patrie, grâce à un dialogue constructif. Nous espérons que les deux parties concernées auront la volonté politique nécessaire d'y parvenir et les encourageons à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Au Kampuchea comme en Afghanistan, les initiatives entreprises jusqu'ici n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Nous espérons aussi que les efforts menés par le Secrétaire général rencontreront une volonté sincère de la part des

M. Cabral (Guinée-Bissau)

pays de la région de résoudre leur différend par voie de négociation. Mon pays continuera à soutenir les efforts de la communauté internationale tendant à favoriser une solution qui tienne compte des principes de la Charte et qui respecte le statut non aligné et le droit souverain de ces deux pays de choisir librement le système politique et la voie de développement socio-économique qui leur conviennent.

C'est dans cette optique que nous soutenons aussi les efforts de la communauté internationale en vue de préserver l'indépendance, la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné de Chypre, où les deux communautés doivent pouvoir vivre en paix et dans l'harmonie.

Le tour d'horizon auquel je viens de procéder, bien qu'embrassant plusieurs régions du monde, n'est pas pour autant complet, et la liste des questions que j'ai évoquées n'est pas exhaustive, tant s'en faut. Qu'il me soit permis néanmoins de conclure.

La situation politique internationale demeure précaire, car peu de progrès ont été réalisés dans le sens du respect du droit des peuples à vivre librement, dans la jouissance de tous leurs droits civiques et politiques. Ceci est particulièrement vrai en Namibie et en Afrique du Sud, où sévit encore le régime inhumain de l'apartheid.

Malgré les efforts de la communauté internationale et les bons offices du Secrétaire général, des conflits graves continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. La guerre entre l'Iran et l'Iraq prend des proportions de plus en plus alarmantes.

Au Moyen-Orient, les peuples concernés n'ont pas encore vu leurs espoirs réalisés et les perspectives de paix demeurent encore lointaines.

Les questions du Sahara occidental, du Kampuchea, de l'Afghanistan, de Chypre, etc. restent inscrites à notre ordre du jour, faute de solution.

La situation économique mondiale demeure critique et la crise de l'endettement remet en cause le développement d'un grand nombre de pays, en Afrique et en Amérique latine en particulier.

Tensions, conflits, terrorisme, crise économique, crise morale et politique, endettement, etc. constituent les obstacles majeurs à l'instauration de la paix dans le monde et représentent les grands défis que la communauté internationale doit relever.

M. Cabral (Guinée-Bissau)

Les solutions aux graves problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée sont, dans beaucoup de cas, difficiles. De nombreuses tentatives de règlement continuent de se heurter à l'incompréhension des uns et à l'intransigeance de'autres. Or, nous l'avons constaté, il faut rétablir le dialogue et restaurer confiance entre les nations si nous voulons réussir aujourd'hui là où la confrontation et la méfiance nous ont fait échouer hier. Les peuples du monde ont le droit d'espérer que leurs rêves seront réalisés et les gouvernements que nous représentons ici ont l'obligation d'agir dans ce sens.

Mon pays, la Guinée-Bissau, ne manquera pas, dans la mesure de ses moyens, s'inspirant en cela des principes qui ont toujours guidé sa politique non aliénée d'amitié et de coopération avec tous les Etats, d'apporter une contribution positive aux efforts de la communauté internationale en vue du rétablissement d'un climat de paix dans le monde et du renforcement de la coopération internationale dans l'intérêt bien compris de nos peuples.

Notre confiance en un avenir meilleur demeure néanmoins inébranlable, car nous continuons de croire au génie de l'homme, celui qui lui a permis de réaliser les progrès fantastiques du monde contemporain et la conquête de nouveaux espaces. Nous continuons donc de croire au génie de l'homme, qui est capable de surmonter tous les obstacles qui se dressent devant lui, pourvu qu'il en ait la volonté.

Je crois que nous aurons tous cette volonté qui encore nous fait défaut.

ALLOCUTION DE M. ARTHUR N. R. ROBINSON, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE TRINITE-ET-TOBAGO

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago.

S. E. M. Arthur N. R. Robinson, Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. l'Honorable Arthur Robinson, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. ROBINSON (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nul doute que la conduite des affaires de l'Assemblée est entre de bonnes mains.

J'aimerais également dire toute notre reconnaissance à M. Humayun Rasheed Choudhury pour la compétence et la fermeté avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée en tant que chef d'un nouveau gouvernement porté au pouvoir, dans la paix et le respect de la constitution, par la volonté du peuple qui s'est exprimé à une écrasante majorité lors des élections générales de décembre 1986. Une transition pacifique s'est opérée dans mon pays après que le régime précédent soit resté 30 ans au pouvoir. C'est là un événement qui est peut-être sans précédent. Le mandat ainsi confié à mon gouvernement a été confirmé il y a trois semaines à peine par les résultats d'autres élections organisées sur le plan local.

L'attachement de notre peuple au principe qui veut que le gouvernement agisse avec le consentement des gouvernés est manifeste et indéfectible.

Il y a près de 30 ans, je participais pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'observateur et membre du Parlement. Cette année-là un nombre sans précédent de nouveaux Etats sont entrés aux Nations Unies. Je parle d'une époque où le mouvement de décolonisation et l'avènement du nationalisme dans les pays que l'on devait appeler depuis le tiers monde avaient

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

suscité de grands espoirs, d'une ère où étaient apparus de nouveaux dirigeants dynamiques dont les idées et la personnalité ont galvanisé la fierté et les aspirations de millions d'hommes et de femmes à travers le monde en développement.

A l'époque, dans les Caraïbes, nous luttons pour créer un Etat fédéral à partir de 10 territoires séparés comptant quelque 5 millions d'habitants et former un archipel s'étendant sur près de 1 000 milles, depuis la Jamaïque, au nord, jusqu'à la Trinité-et-Tobago, au sud. Cet idéal reste un rêve. Dans l'intervalle, nous avons cherché à définir et à redéfinir le sens et les limites de l'indépendance et de la souveraineté, ce à quoi les Nations Unies s'employaient elles aussi.

Nous sommes toujours confrontés à la même contradiction existant entre l'indépendance politique officielle et la réalité qui est la dépendance économique. Nous sommes aux prises avec la psychologie de la dépendance, parfois renforcée par des oligarchies politiques dont les intérêts égoïstes sont servis par la stratégie éprouvée qui recommande de diviser pour régner. Après bien des années difficiles, nous avons finalement compris que la coopération entre les Etats, au lieu de réduire l'indépendance, la renforçait.

C'est la raison pour laquelle nous avons noué des relations économiques plus étroites et évolué d'une association de libre échange à un marché commun, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), composé d'un secrétariat et d'un certain nombre d'institutions régionales. Outre les mécanismes institutionnels, nous sommes en train de mettre en place un réseau de relations et de contacts au niveau des entreprises privées, des organismes syndicaux, des groupes et associations professionnels et nous nous efforçons de multiplier les échanges culturels et sportifs.

Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est profondément attaché à l'objectif d'unité régionale. Nous avons resserré nos relations avec les autres dirigeants du CARICOM et avons choisi de conduire nos affaires avec le monde extérieur à partir de positions inspirées par notre appartenance au CARICOM. Nous nous félicitons de l'évolution vers l'union politique au sein de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, un sous-groupe au sein du CARICOM. Et ce n'est qu'ainsi, par étapes, que nous réussirons à assumer notre inéluctable destin de nations des Caraïbes.

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

Les Etats des Caraïbes sont le produit des forces historiques cataclysmiques qui ont façonné les civilisations européenne, africaine et asiatique. Nous sommes les survivants triomphants des horreurs déshumanisantes de l'esclavage et du servage. Nous avons été influencés et inspirés par les grandes révolutions et les mouvements de libération en Europe, en Amérique et dans le tiers monde, dont les slogans sont les droits inaliénables et la dignité fondamentale de l'homme. Les pays des Caraïbes sont passionnément attachés à la notion de dignité de l'être humain. Si nous nous opposons à la guerre, au racisme et au système inique de l'apartheid, de même que nous nous opposons au terrorisme et au totalitarisme, si nous luttons pour éliminer la pauvreté, la faim et les maladies, c'est parce que nous y voyons des affronts à la dignité humaine. La lutte contre ces formes d'oppression a ses racines profondes dans notre histoire.

La région des Caraïbes a souvent été considérée, de façon simpliste, comme un coin perdu sans intérêt du point de vue historique, rien de plus qu'une destination touristique qui n'a à offrir que la mer, le soleil et le sable. Cependant la réalité est que, géographiquement, historiquement et culturellement parlant, notre région constitue un lien entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest. Elle continue à jouer dans les affaires mondiales un rôle qui est sans rapport avec sa taille et sa population.

Nous sommes fiers de nos intellectuels et de nos artistes devenus des célébrités mondiales - Marcus Garvey, C. L. R. James, George Padmore, Eric Williams, V. S. Naipaul, Derek Walcott, George Lamming, Arthur Lewis, pour n'en citer que quelques-uns. Nos sportifs, en particulier dans le domaine du cricket, ont inscrit leur nom au palmarès international.

Nous avons créé le seul nouvel instrument de musique du XXe siècle à partir d'un produit industriel : le baril de pétrole en acier. Nous avons su l'adapter aux rythmes indigènes, aux rythmes du carnaval et du calypso, pour en faire un instrument capable de rendre les compositions musicales les plus délicates.

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

A partir de ces nombreux peuples transplantés qui ont été rassemblés au service des systèmes capitalistes et des plantations, un phénomène humain est apparu, une coexistence et un mélange de peuples de différentes ethnies, religions et cultures qui apprécient de plus en plus leurs cultures et leurs philosophies respectives et prennent de plus en plus conscience qu'ils partagent les mêmes idéaux.

Les peuples des Caraïbes forment une véritable diaspora qui leur est propre, et leur culture a toujours exercé et continue d'exercer une influence subtile bien au-delà de leurs frontières. En réalité, nous sommes un creuset dans lequel une nouvelle civilisation est en train de naître. Composé par les civilisations de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe et des Amériques, l'homme des Caraïbes est toujours en train de mettre au point des variantes nouvelles et passionnantes de synthèse culturelle.

Notre attachement à la fraternité humaine, notre évolution historique et notre expérience en tant que peuple, déterminent catégoriquement notre attitude à l'égard des affaires mondiales. Notamment à l'égard du système de l'apartheid qui est en vigueur en Afrique du Sud. Nous considérons que ce système est une atteinte honteuse à la dignité de l'homme. Sa persistance aujourd'hui est un reproche brûlant pour nous tous, un déshonneur pour la communauté internationale. Les responsables de ce système doivent comprendre que leur conduite est odieuse et parfaitement inacceptable pour l'humanité civilisée. Il ne peut pas y avoir de réconciliation avec l'apartheid en Afrique du Sud.

Mon gouvernement continuera à interdire tout lien économique, culturel, sportif ou autre avec l'Afrique du Sud. A l'échelle internationale, nous continuerons d'appuyer sans réserve les mesures qui visent à mettre un terme au système de l'apartheid, y compris l'imposition de sanctions obligatoires globales en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous condamnons fermement les actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud à l'encontre des Etats de première ligne ainsi que l'utilisation du Territoire de la Namibie occupé illégalement comme plate-forme pour le lancement de ces attaques. Les sacrifices des Etats de première ligne dans la lutte contre l'apartheid des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie méritent l'assistance politique et économique maximum de la communauté internationale. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le peuple namibien dans sa juste lutte pour

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

l'autodétermination, la liberté et une authentique indépendance. Les ingrédients essentiels de tout programme d'aide sont : premièrement, le strict respect du décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie; deuxièmement, le soutien inébranlable au plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie accepté universellement et contenu dans la résolution 435 du Conseil de sécurité, adoptée en 1978; troisièmement, le désaveu de toute administration instaurée de façon illégale sur le Territoire; et quatrièmement, l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud, qui doivent être obligatoires et globales.

Il est également essentiel que notre organisation continue de surveiller de très près la situation des 17 autres pays qui figurent sur la liste des territoires sous tutelle ou non autonomes. Les Nations Unies doivent s'efforcer de protéger les droits, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des populations qui vivent sur ces territoires. Nous devons les aider à s'assurer qu'aucunes politiques ni pratiques ne soient adoptées dans ces colonies, pouvant éventuellement conduire à l'accroissement des tensions et des conflits lors de la période qui suivra l'indépendance.

J'aimerais maintenant passer à la situation en Amérique centrale. La procédure pour l'instauration d'une paix ferme et durable en Amérique centrale signée par les Présidents de Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua à Guatemala le 7 août 1987, est une tentative louable des peuples de la région pour régler leurs problèmes moyennant une initiative régionale.

L'Accord de Guatemala est une plante délicate qui devrait être soignée très attentivement si l'on veut qu'elle puisse porter le fruit de la paix durable que désirent tant les peuples de la région et dont ils ont tant besoin. L'Accord répond aux impératifs historiques de la région et reflète les idéaux et les aspirations du grand libérateur Simon Bolivar.

C'est aussi dans l'esprit de ces idéaux et de ces aspirations que mon gouvernement espère voir intervenir rapidement la ratification de l'amendement à la Charte de l'Organisation des Etats américains, qui permettrait à Belize et au Guyana de prendre la place qui leur revient dans la famille des nations américaines.

Trinité-et-Tobago est fière d'être membre de cette famille distinguée. Nous apprécions hautement les liens qui nous unissent avec les nations d'Amérique latine et à l'ensemble du bassin des Caraïbes avec lequel nous partageons des traditions

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

communes, des origines communes, des intérêts communs et nous continuerons à oeuvrer à l'avenir pour resserrer ces liens.

Passons maintenant à la situation au Moyen-Orient. Permettez-moi de féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il déploie avec l'appui du Conseil de sécurité pour mettre un terme au conflit entre l'Iran et l'Iraq. Nous espérons que ces efforts seront récompensés par l'instauration prochaine de la paix. Nous sommes terriblement conscients que des problèmes également très graves subsistent encore et je pense en particulier à la question palestinienne, dont le règlement est fondamental pour la paix dans la région.

A cet égard, nous faisons nôtre la proposition d'une conférence de paix internationale au Moyen-Orient. Nous demandons également que l'on intensifie la recherche d'une paix juste et durable, qui reconnaisse les droits de tous les Etats de la région à exister dans le cadre de frontières sûres et reconnues et qui garantisse une patrie au peuple palestinien.

Ce n'est pas seulement au Moyen-Orient que nous sommes confrontés à des problèmes. A travers le monde, il existe des régions en proie aux conflits qui doivent être réglés de façon satisfaisante. Je reconnais que la tâche sera longue et ardue, mais c'est une tâche que l'on ne peut méconnaître sans risquer le chaos et une instabilité mondiale continue.

Le problème du désarmement nucléaire continue d'être une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. Toutes les nations, petites et grandes, développées et en développement, seraient affectées par les conséquences d'une conflagration nucléaire. Aussi, continuerons-nous de dire à quel point nous sommes inquiets face à la course aux armements et continuerons-nous de mettre en lumière les dangers que représentent les arsenaux nucléaires qui, en fin de compte, ne font qu'ajouter à l'insécurité qui règne parmi les peuples de la planète.

Nous nous félicitons du récent accord de principe conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant l'élimination des missiles nucléaires intermédiaires. C'est une évolution très importante qui suscite l'optimisme pour l'avenir. Les dirigeants des deux pays méritent nos félicitations les plus chaleureuses pour la mesure historique qu'ils viennent d'adopter.

Il devient de plus en plus clair que les menaces qui pèsent sur la sécurité ne sont pas seulement de nature militaire. Mon gouvernement partage le point de vue de ceux qui reconnaissent l'importance du développement social et économique comme facteur de stabilité dans la recherche de la sécurité.

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

Depuis leur création, les Nations Unies ont reconnu que le désarmement et le développement sont deux problèmes essentiels de la communauté mondiale. La récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement n'a pas seulement confirmé la validité de cette vision des choses, elle a également souligné les liens étroits qui existent entre ces défis pressants de notre époque.

La réduction des dépenses d'armements par les pays industrialisés pourrait conduire à dégager des ressources financières considérables pour le développement. Nous, membres du monde en développement, avons également une responsabilité dans la réduction des dépenses d'armement. Trop nombreuses sont les nations en développement qui ont consacré des montants exorbitants à l'acquisition d'armements sophistiqués en dépit de la rareté de leurs ressources financières. Ces acquisitions tendent souvent à bouleverser les équilibres régionaux et à aggraver les tensions, ce qui conduit à la nécessité d'acquérir des armes de plus en plus nombreuses en désaccord complet avec les objectifs poursuivis. Aucun effort ne doit être épargné pour briser ce cercle vicieux. Son coût sur le plan des ressources humaines, matérielles et financières est en effet inacceptable.

Je voudrais passer à l'examen de la situation économique et financière mondiale. La plupart des pays en développement ont connu dans les années 80 un déclin économique et social marqué. L'économie mondiale a connu une croissance lente et, dans ce processus, les bénéfices sont revenus pour une grande part aux pays développés, creusant encore davantage le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement. Pour les pays du monde en développement, les principaux obstacles à la croissance et au développement ont été le prix des produits de base toujours aussi faible, les difficultés qu'ils ont rencontrées pour obtenir le financement nécessaire à leurs investissements productifs, l'imposition de barrières commerciales qui limitent l'accès aux marchés d'exportation ainsi que le fardeau du service de l'énorme dette extérieure. Ces éléments de l'économie mondiale doivent être examinés si nous voulons éviter dans les années 90 les épreuves et les occasions perdues caractérisant les années 80.

Le nouvel ordre économique international qui a été conçu pour promouvoir une distribution plus équitable des richesses et des ressources mondiales entre pays développés et pays en développement n'est toujours pas réalisé. Les règles fondamentales du système économique international existant restent déterminées par quelques nations riches et continuent de contrarier les aspirations économiques des pays en développement.

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

De nombreux Etats prônent un système commercial libre et ouvert, mais trop souvent, les paroles ne sont pas suivies par l'adoption des mesures nécessaires pour encourager l'accès au marché interne. Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il faut absolument prendre des mesures pour faciliter les échanges commerciaux si l'on veut corriger les déséquilibres dans les courants de ressources. Mon gouvernement se félicite par conséquent de la décision prise l'année dernière à Punta Del Este de lancer un nouveau tour de négociations commerciales multilatérales dans le contexte du GATT. Cette décision donne à la communauté internationale l'occasion d'examiner et de régler les différents problèmes qui endiguent le système commercial international.

La nécessité de faciliter les courants de capitaux en direction des pays en développement doit également être examinée au plus vite. L'aide concessionnelle a stagné et le secteur bancaire international, paralysé par la crise de la dette, a commencé de se dégager rapidement et a réduit sa présence dans les pays en développement. De plus, des pays comme la Trinité-et-Tobago se sont vu refuser l'accès à des ressources sur le simple critère du revenu national brut par habitant. De telles décisions montrent un manque de sensibilité aux situations nouvelles et aux effets négatifs de la diminution des recettes nationales, en particulier sur les groupes les plus vulnérables. Les décideurs au sein des institutions multilatérales devraient prendre en considération un éventail plus large de facteurs économiques et sociaux.

On reconnaît maintenant que l'ajustement structurel est un impératif pour les pays en développement au cours de la présente période. Cependant, les ajustements structurels ne doivent être considérés que comme un aspect d'un processus significatif tourné vers la croissance. Les institutions financières bilatérales, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, qui ont été les principaux promoteurs de ces politiques, devraient se voir octroyer les ressources nécessaires pour leur permettre de jouer un rôle accru dans ce processus. Leur impact sur une économie mondiale en expansion ne sera accru qu'à la condition qu'on leur fournisse une base financière suffisamment large et qu'on leur permette d'adopter des approches plus souples et plus novatrices.

Les réactions au problème de la dette n'ont pas été coordonnées et ont été essentiellement déterminées par la déception et l'anxiété : les pays débiteurs sont ainsi aujourd'hui victimes du cercle vicieux service de la dette-rééchelonnement;

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

ils sont en fait aujourd'hui devenus des exportateurs de capitaux. La situation perverse dans laquelle se trouvent les pays en développement en manque de capitaux qui se voient contraints de jouer le rôle de fournisseurs de capitaux n'est plus acceptable ni supportable.

Nous devons à nos peuples, qui suivent avec espoir nos délibérations, de rechercher et de trouver des réponses novatrices à cette crise. Nous estimons que les récents accords adoptés lors de la septième CNUCED offriront une base qui nous permettra d'aller de l'avant. Nous soulignons que les solutions doivent être fondées sur l'acceptation de responsabilités partagées entre débiteurs et créanciers. Nous appuyons les différentes propositions positives qui ont été récemment mises en avant pour y parvenir et les récentes réunions conjointes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington.

Nous, membres des pays en développement, ne devons pas nous tordre les mains de désespoir ou rester de simples observateurs passifs de la situation économique internationale. Il nous incombe, en tant que pays en développement, de prendre des mesures décisives et courageuses pour améliorer nos performances et nos structures économiques et faire en sorte que nos économies soient plus efficaces pour répondre aux objectifs et aspirations de nos peuples. Plusieurs de nos pays ont commencé à le faire. Les pays du sud doivent collectivement prendre conscience de leur vaste potentiel et de leurs forces. Ceci ne doit pas être gaspillé mais, au contraire, servir nos efforts de développement. L'action concertée de la communauté internationale constitue cependant un impératif incontournable si l'on veut assurer la survie de notre planète.

Nous, membres de cette auguste assemblée, sommes engagés par notre charte à oeuvrer pour la réalisation d'un monde où les nations pourraient coexister en paix sur la base du respect du droit et de la justice. Si la capacité d'un Etat d'apporter une contribution véritable à cette fin se mesure à l'ampleur de sa puissance coercitive, nous, pays des Caraïbes, sommes sans doute quantité négligeable au sein de cette assemblée. Mais nous ne croyons pas que la puissance puisse être définie de manière si étroite, ou que les affaires internationales puissent être conduites d'après l'idée que la force prime le droit.

C'est la cause de l'homme, la cause de la dignité humaine que nous plaignons. C'est la raison pour laquelle notre engagement auprès de la communauté des Nations Unies reste acquis; en effet c'est ici que les faibles, les pauvres, les

M. Robinson (Trinité-et-Tobago)

opprimés, les millions d'affamés qui représentent la majorité des peuples de ce terre peuvent se faire entendre et trouver une audience auprès des dirigeants monde.

Je suis convaincu que leurs voix seront entendues.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Au nom de l'Assemblée générale, je désire remercier le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Arthur N. R. Robinson, Premier Ministre de Trinité-et-Tobago, est escôé depuis la tribune de l'Assemblée générale.

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Il me fait plaisir de vous transmettre, Monsieur le Président, les félicitations chaleureuses de la délégation de mon pays pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste de hautes responsabilités reflète dûment l'estime de la communauté internationale à l'égard de vos qualités remarquables. Je vous souhaite le succès dans la gestion des affaires de la présente session.

Permettez-moi aussi de transmettre l'appréciation de mon pays à votre prédécesseur pour la sagesse et les capacités dont il a fait preuve en présidant aux travaux de la session précédente.

La démocratie reste le meilleur choix pour tous les peuples du monde libre, y compris pour le peuple soudanais qui a toujours unanimement et avec acharnement manifesté son respect à l'égard des principes de la démocratie, suite à son amère expérience de gouvernement militaire et dictatorial. C'est pour moi un honneur personnel que d'exprimer devant cette noble assemblée le fait que mon pays a maintenant établi ses différentes institutions démocratiques pluralistes. Notre foi dans la démocratie politique a été renforcée et assortie de démocratie en matière économique et sociale, car les deux constituent la trame de la démocratie. Le Soudan continue de lutter pour assurer le développement économique et social dans ce vaste pays qui souffre, et qui est confronté, comme d'autres pays du tiers monde, à l'agrégat des problèmes passés et présents, ainsi qu'aux défis de l'avenir.

L'expérience toute fraîche de la démocratie au Soudan doit faire face à des défis formidables, tant internes qu'externes. C'est pour cela que le Soudan a besoin de l'appui sans équivoque des forces démocratiques du monde. Notre expérience nous a enseigné que les pays en développement renoncent souvent à la voie démocratique parce qu'ils rencontrent des problèmes croissants. Le Soudan, à cet égard, constitue un exemple remarquable et frappant et la communauté internationale, représentée par le système des Nations Unies, ainsi que des pays amis se sont portés à son secours lorsqu'il a été frappé par le fléau que constitue la sécheresse.

Les problèmes auxquels doit faire face le Soudan sont les suivants :

Premièrement, la sécheresse et la désertification sont parmi les plus dangereuses menaces pour la vie des hommes et du bétail en Afrique, continent auquel nous appartenons. La famine, avec ses misères indiscibles, fait suite à ces

M. Abdoun (Soudan)

problèmes et rend nécessaire la coopération régionale et internationale, pour l'étude des causes profondes de ce phénomène en vue d'y apporter des solutions matérielles et techniques. A cet égard, le Soudan apprécie hautement les efforts déployés par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées et en appelle à la communauté internationale pour que ces efforts se poursuivent et s'intensifient.

Deuxièmement, il y a le problème des réfugiés. Le Soudan, depuis déjà plus de trois décennies, continue d'être la terre d'asile d'un nombre toujours croissant de réfugiés. Nous avons toujours eu et continuons d'avoir une politique d'hospitalité à l'égard de ces réfugiés, du fait de traditions anciennes et conformément à des instruments régionaux et internationaux consacrés à ce problème. Mais le nombre de réfugiés est sans cesse grandissant, car mon pays reçoit un afflux continu de réfugiés par ses frontières au point que les réfugiés représentent maintenant plus de 10 % de sa population. Il ne fait pas de doute que cette immigration s'avère un fardeau excessif pour l'économie et les ressources humaines de mon pays.

Le Soudan respecte pleinement le principe de la non-ingérence dans les affaires internes de ses voisins et nous sommes favorables au retour volontaire de ces réfugiés dans leurs pays d'origine. A cet égard, le Soudan déploiera tous les efforts possibles pour trouver les moyens appropriés pour assurer la réconciliation nationale afin de garantir le retour volontaire de tous ces réfugiés dans leurs foyers respectifs. Jusque-là, il est nécessaire de réglementer leur présence dans le pays, de telle sorte que leur soient garantis mode de vie acceptable, sécurité et services sanitaires et d'éducation nécessaires, tout en ne permettant pas que leur présence constitue un problème insurmontable au détriment de la sécurité et du bien-être de la société soudanaise.

Nous apprécions grandement l'appui de la communauté internationale à cet égard, mais nous espérons que de nouveaux efforts seront déployés dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés et dans l'augmentation des opérations de secours.

A cet égard, le Soudan se félicite de toutes les missions envoyées par la communauté internationale et par les Nations Unies. Nous félicitons également de son rapport la mission interinstitutions qui s'est rendue au Soudan l'année dernière et accueillons chaleureusement la mission qui se trouve maintenant dans le pays pour définir les besoins de celui-ci dans ce domaine. Le Soudan accorde

M. Abdoun (Soudan)

une grande importance à l'application de toutes les recommandations portant sur le couplage des secours et des projets de développement dans les zones où se trouvent des réfugiés.

Conscient de la responsabilité collective de la communauté internationale à l'égard du problème des réfugiés, ma délégation voudrait avertir celle-ci que nous connaissons une situation très grave si toutes les décisions et recommandations adoptées par les Nations Unies ne sont pas appliquées rapidement.

Troisièmement, le Gouvernement démocratique actuel du Soudan a hérité, entre autres problèmes, d'un lourd fardeau de la dette. Celle-ci s'est accumulée d'une part en raison des politiques désordonnées du régime militaire déposé et, d'autre part, du fait de la crise économique internationale grave qui va empirant. Le service de la dette dépasse maintenant nos recettes d'exportation.

M. Abdoun (Soudan)

Pour le Soudan, comme pour d'autres pays parmi les moins développés, il est totalement impossible d'honorer ses obligations au titre de sa dette et de satisfaire en même temps aux besoins urgents de son peuple. Nous pensons en conséquence que le problème de la dette exige un redoublement d'efforts concertés de la part de la communauté internationale et la recherche, d'urgence, de solutions novatrices et efficaces. Ce problème exige également la conclusion de nouveaux accords. Les arrangements existants doivent offrir de nouvelles concessions, prévoir un rééchelonnement de la dette sur de plus longues périodes de temps et des délais de grâce plus longs. Dans ce contexte, ma délégation se plaît à relever certains signes encourageants, qui indiquent que la communauté internationale s'efforce sérieusement de trouver une solution durable au problème chronique de la dette. Nous nous félicitons par conséquent que la Déclaration finale adoptée à l'issue du Sommet des pays occidentaux industrialisés qui s'est tenu récemment à Venise traduise le même optimisme. Nous espérons sincèrement que ces bonnes intentions se traduiront en mesures concrètes et positives. Ma délégation désire se joindre à l'appel lancé par d'autres délégations africaines pour demander la convocation, d'urgence, d'une conférence internationale chargée d'examiner le problème, qui ne cesse de s'aggraver, de l'endettement des pays africains.

La crise que connaît actuellement l'économie internationale continue de toucher durement les économies de nombreux pays du monde, notamment en Afrique. La situation où se trouvent actuellement ces pays - qui se détériore de jour en jour - est si grave que la simple idée de l'élaboration de plans socio-économiques soulève des difficultés très sérieuses du point de vue de leur application. La disponibilité de devises étrangères n'est pas seule en cause; dans de nombreux cas, c'est plutôt l'absence de ressources locales nécessaires à la mise en oeuvre de tels plans qui constitue l'obstacle le plus important.

A moins que les pays du Nord et du Sud ne se décident à unir leurs efforts et à collaborer dans tous les domaines de l'économie, à la fin de la présente décennie tous les Etats du monde, riches et pauvres, verront inévitablement s'obscurcir leurs perspectives d'avenir et devront craindre pour leur existence même. Ces efforts exigeront sans aucun doute de nouveaux sacrifices de la part des pays développés, et les pays en développement devront redoubler d'efforts pour mettre de l'ordre chez eux et rénover leur infrastructure administrative et financière pour en éliminer les défauts et les éléments négatifs.

M. Abdoun (Soudan)

Du haut de cette tribune comme en d'autres instances, nous n'avons cessé de préconiser l'instauration d'une coopération internationale véritable et efficace, qui réponde aux besoins de tous. Nous sommes en effet convaincus que le monde actuel est devenu si petit et interdépendant que les décisions de politique économique prises dans les capitales des pays industrialisés ont des répercussions sur les petits pays.

Nous demeurons convaincus qu'aussi longtemps que l'ordre économique international actuel prévaudra, il sera impossible d'élaborer un système permettant de vaincre les retards économiques et d'encourager le développement. C'est un ordre injuste. Il faut trouver une formule équitable, qui garantisse aussi bien les droits des producteurs de produits de base que ceux des pays qui en font des produits manufacturés.

Le nouvel ordre économique international, si éloigné soit-il, demeure l'espoir des peuples du tiers monde. Nous reconnaissons néanmoins que nos gouvernements ont le devoir de rationaliser leur politique économique et fiscale. Nous tenons à ce qu'il soit pris acte de ce que de nombreux gouvernements africains ont adopté des mesures extrêmement énergiques pour atteindre cet objectif, conformément aux résolutions du Comité directeur africain. L'action entreprise en matière d'assistance économique n'a cependant pas été à la hauteur des efforts de rationalisation déployés parallèlement par les pays africains. Les recettes découlant de la vente de nos produits ont diminué de façon catastrophique. Les prix des dotations agricoles et d'autres produits manufacturés sont montés en flèche. L'aide s'est tarie. Nos recettes d'exportation ont diminué. Nous nous trouvons ainsi dans un cercle vicieux.

L'Organisation des Nations Unies a été créée avant tout pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, instaurer la coopération internationale dans les domaines économique et social, favoriser les principes de relations de bon voisinage, de règlement pacifique des différends et de la non-intervention des Etats dans les affaires intérieures d'autres Etats. Pour notre part, nous avons pris des mesures pour faire de ces nobles objectifs les principes directeurs de notre politique étrangère et de nos relations avec nos voisins et avec le reste du monde.

Il appartient aux Etats Membres de faire la preuve de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et de veiller à ce qu'elle s'acquitte de son rôle. Pour cela, ils doivent agir conformément à la Charte, dans la lettre et dans

M. Abdoun (Soudan)

l'esprit, en appliquer les principes et les respecter dans la conduite de leurs affaires. Le non-respect des dispositions de la Charte et l'esprit partisan dont font preuve certains pays en n'ayant en vue et en ne recherchant que leurs propres intérêts plutôt que ceux de la communauté internationale, ainsi que la tendance qu'ont certains Etats à passer outre aux Nations Unies dans le règlement de leurs différends revient à notre avis à renier les engagements pris par les Etats Membres à l'égard de l'Organisation et à trahir la promesse faite par le monde au moment de la création de cette organisation.

Les réalisations de l'Organisation méritent notre profonde gratitude et elles nous tiennent à cœur. Je crois que nous pouvons dire sans crainte que les autres pays partagent notre sentiment. Mais, et compte tenu de ce que nous venons de dire, il convient de reconnaître les insuffisances dont souffre l'Organisation, lesquelles sont évidentes. Les Nations Unies n'ont pas réussi jusqu'à présent à permettre au peuple palestinien de rentrer dans sa patrie ni à réaliser l'indépendance du peuple namibien. Les Nations Unies n'ont pas réussi à mettre fin aux politiques odieuses de l'apartheid pratiquées en Afrique du Sud par la minorité blanche. Les Nations Unies n'ont pas réussi non plus à arrêter la course aux armements classiques et nucléaires.

Au Moyen-Orient, les Nations Unies font face à un sérieux défi. La situation dans la région se détériore dangereusement. La question ne justifie plus l'adoption de nouvelles résolutions venant s'ajouter aux précédentes résolutions qui font désormais partie des archives de l'Organisation. L'ampleur du problème et ce qui en constitue le cœur sont d'une clarté manifeste. La communauté internationale a reconnu à maintes reprises que pour que la paix règne au Moyen-Orient, elle doit être fondée sur la justice.

La question du peuple palestinien est au cœur du conflit au Moyen-Orient et en est la cause principale. Il n'y aura de paix au Moyen-Orient que lorsque Israël se sera retiré complètement et inconditionnellement de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Al Qods Al Sharif - la ville sainte de Jérusalem.

L'intransigeance dont Israël fait montre en rejetant toutes les résolutions des Nations Unies, son refus persistant de se conformer au consensus international et ses violations flagrantes de la Charte sont, à notre avis, les causes de la détérioration de la situation dans la région.

M. Abdoun (Soudan)

Dans ce contexte, nous aimerions une fois de plus réaffirmer la nécessité de la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, conformément à la Déclaration de Genève de 1983 adoptée par l'Assemblée. La conférence internationale envisagée devrait se tenir sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

C'est avec tristesse et inquiétude que mon pays assiste à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui vient d'entrer dans sa huitième année; une guerre qui prélève un lourd tribut sur les ressources matérielles et humaines de deux pays avec lesquels nous avons des liens spirituels et historiques étroits.

M. Abdoun (Soudan)

L'élargissement de ce conflit a fait apparaître une nouvelle situation qui met en danger la sécurité de la région et de la paix internationale.

Ma délégation appuie la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et estime qu'elle est la preuve évidente de la volonté consensuelle de la communauté internationale de parvenir à un règlement immédiat du conflit. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et nous espérons qu'il poursuivra ses bons offices pour assurer un règlement complet et honorable de cette guerre interminable.

La communauté internationale condamne sans équivoque depuis bien des années le crime odieux de l'apartheid perpétré par la minorité raciste en Afrique du Sud. Néanmoins, le régime raciste de Pretoria continue d'agir au mépris de la volonté internationale, sans respecter les résolutions de l'Organisation mondiale, suivant l'exemple de l'entité sioniste d'Israël. La majorité écrasante de la population de l'Afrique du Sud continue d'être privée de ses droits de l'homme les plus fondamentaux et elle est soumise aux mesures d'oppression et de violence raciale les plus pernicieuses. Nous saluons du haut de cette tribune la lutte du peuple d'Afrique du Sud et sa juste cause. Nous réaffirmons notre appui inébranlable à sa juste révolution sous la direction de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress of Azania (PAC). Nous réaffirmons également notre conviction que le démantèlement du système odieux de l'apartheid et la réalisation des aspirations de la majorité africaine ne seront pas possibles sans acculer le régime de Pretoria et sans imposer un embargo complet et des sanctions globales, conformément au Chapitre VII de la Charte. Le monde a le devoir de faire des efforts plus concertés pour appuyer la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud, pour qu'un changement immédiat intervienne dans cette partie du continent africain.

La communauté internationale a réaffirmé sa condamnation du régime raciste de Pretoria qui poursuit son occupation illégale de la Namibie et pille ses ressources. Tous les Etats africains ont accepté une solution pacifique et démocratique à ce problème, mais les manœuvres du régime raciste font obstacle en les retardant à toutes les occasions de paix juste et durable. Il faut souligner une fois de plus ici que le seul cadre acceptable d'un règlement pacifique, urgent et global du problème reste la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. En attendant, la seule possibilité qui reste est d'appuyer la lutte du peuple namibien

M. Abdoun (Soudan)

sous la direction de la SWAPO jusqu'à ce qu'il atteigne sa pleine indépendance et exerce sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Nous appelons tous les pays épris de paix à continuer d'appuyer cette juste lutte de libération.

Nous avons écouté avec attention la déclaration prononcée par la délégation de la République démocratique d'Afghanistan, qui a présenté en détail la politique de réconciliation nationale proclamée récemment par le Gouvernement afghan et sa nouvelle intention de faire de l'Afghanistan un pays non aligné. Nous estimons que tant que toutes les troupes étrangères ne se seront pas retirées de tout le territoire afghan, la réalisation des aspirations du peuple afghan à la réconciliation nationale, sa complète indépendance et son non-alignement continueront de rester bien lointains.

Nous partageons l'avis que la réconciliation nationale n'est qu'un autre aspect de la coexistence pacifique, que nous avons choisie comme principe directeur. Cette réconciliation nationale, que ce soit en Afghanistan ou au Kampuchea, ne sera pas possible sans le retrait complet de toutes les troupes étrangères de ces pays. Ce retrait est le point de départ et le tremplin de toute réconciliation nationale.

La course aux armements a placé tous les pays, surtout ceux qui sont dotés d'énormes arsenaux, au seuil d'une situation particulièrement périlleuse, et c'est la raison pour laquelle ces pays ont fabriqué des quantités importantes de nouveaux armements toujours plus mortels. Comme d'autres pays en développement, mon pays voit avec angoisse et alarme de vastes ressources consacrées aux armements nucléaires et classiques alors que des millions de personnes en Afrique et dans le reste du tiers monde meurent de faim, et que des millions d'autres sont victimes de la maladie, de la pauvreté et de l'ignorance.

Ces dernières années, la course aux armements a entraîné dans son sillage certains pays en développement du fait de conflits régionaux. L'acquisition d'armements par ces pays a lourdement taxé leurs ressources et a fait obstacle à l'exécution de leurs programmes de développement, les obligeant ainsi à contracter de nouvelles dettes, ce qui a encore ajouté à leurs problèmes économiques.

Malgré cela, nous sommes encouragés par l'ébauche d'un accord de principe entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles intermédiaires et à courte portée en Europe. Nous espérons que d'autres mesures suivront ce premier pas important sur la voie de la cessation de la course aux armements.

M. Abdoun (Soudan)

Nous espérons également que la Conférence du désarmement aboutira à un traité global d'interdiction des essais nucléaires, dans l'espace, sous terre et sous la mer. La conclusion d'un tel accord est nécessaire pour arrêter la prolifération nucléaire verticale et horizontale.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a récemment conclu ses débats à New York, a fait date; elle a réaffirmé les principes du multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement et a insisté sur le lien qui existe entre le désarmement et le développement. Pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, la Conférence a réussi à faire accepter le principe de la relation entre le désarmement et le développement. La convocation même de la Conférence a clairement fait entendre aux grandes puissances que les négociations de désarmement n'étaient plus l'apanage exclusif des puissances nucléaires. La Conférence a reconnu également que les menaces non militaires sont parmi les éléments qui mettent en danger la paix et la sécurité régionales et internationales.

Bien que le Document final de la Conférence ait été adopté par consensus, il n'a pas répondu aux espoirs et aux aspirations des pays en développement, qui sont les premières victimes de la course aux armements et de ses incidences négatives sur leur sécurité et leur développement économique et social. Néanmoins, ma délégation estime que la convocation de la Conférence a ouvert une nouvelle voie qui mènera au succès si nous faisons preuve de la volonté nécessaire pour affirmer le principe de sécurité collective, prévu par la Charte.

M. Abdoun (Soudan)

En conclusion et malgré ce qui précède, je dirais que nous nous réunissons, en cette quarante-deuxième session, dans une atmosphère d'espoir et d'optimisme. Nous sommes optimistes, parce que notre organisation internationale a recouvré sa crédibilité et qu'elle est à nouveau en mesure d'éviter de nouveaux foyers de tension et de résoudre les conflits qui surgissent entre Etats Membres avec fermeté et persévérance; parce que les Etats Membres reconnaissent que le système odieux de l'apartheid ne peut faire l'objet de réformes et qu'on doit l'éradiquer; parce que les titans de l'Organisation ont commencé leur marche vers le désarmement; parce que la communauté internationale a mis en relief les graves dangers imminents qui menacent notre environnement; parce que nous constatons que des progrès croissants sont enregistrés en matière d'initiatives de paix en Amérique centrale; parce que des consultations bilatérales et multilatérales se déroulent actuellement pour résoudre la situation critique qui prévaut en Angola, et que cela pourrait accélérer le processus qui doit mener le peuple namibien à une indépendance totale. Nous espérons sincèrement que cet optimisme sera justifié et portera ses fruits.

La séance est levée à 12 h 30.